

Le Contrat Local de Santé



Signé le 30 septembre 2021, le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux besoins du territoire et de ses habitants.

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un Contrat Local de Santé est signé entre une collectivité territoriale et l'[Agence Régionale de Santé](#). Cet outil permet de mieux articuler les politiques publiques locales en santé sur le territoire et de créer une synergie entre tous les acteurs locaux pour développer des actions de proximité. Il décline également les priorités du Projet Régional de Santé.

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, POUR AGIR CONCRÈTEMENT

Afin d'élaborer ce Contrat Local de Santé, un diagnostic a été mené. Plus d'une centaine de personnes, professionnels de santé et du social ou habitants de Grand Lieu, y ont été associés. Si le territoire de Grand Lieu ne connaît pas de problématique de démographie médicale, de véritables enjeux existent sur l'accessibilité à la santé notamment pour les personnes fragiles ou éloignées du système de soins.

Avec notre Contrat Local de Santé, nous proposons un plan d'action nous permettant d'agir très concrètement mais aussi collectivement pour la santé. Avec les différents acteurs impliqués, nous porterons des actions réalisables en cohérence avec les besoins et les attentes de la population et des acteurs médicaux, paramédicaux et médico-sociaux. Nous avons désormais 5 années pour décliner ce programme et l'évaluer.

Karine PAVIZA, Vice-Présidente en charge des pratiques sportives et aquatiques et de la santé

Les axes stratégiques retenus dans le Contrat Local de Santé de Grand Lieu Communauté pour répondre à ces problématiques se déclinent autour **de 4 thématiques** :

- **L'accessibilité à la santé** : visibilité de l'offre, accès au numérique, mobilité, interconnaissance entre professionnels.
- **L'accès à l'offre de soins de 1er et 2nd recours** : maintien de l'offre actuelle, coordination entre professionnels, attractivité du territoire, sensibilisation autour de la santé mentale.
- **Les parcours de santé des personnes fragiles** : interconnaissance des acteurs du handicap, information sur les aides aux aidants, soutien pour la diversification des offres d'hébergement pour les personnes âgées.
- **La prévention et la promotion de la santé** : interconnaissance des acteurs œuvrant auprès des enfants, soutien à la parentalité, prévention en direction des jeunes et des personnes âgées, promotion d'un environnement favorable à la santé, promotion des formations premiers secours auprès des associations.

Liens utiles

- [Contrat Local de Santé signé](#)
- [Diagnostic territorial de santé partagé : Données quantitatives et descriptives](#)

- [Diagnostic territorial de santé partagé : Synthèse qualitative](#)

[Retour aux actualités](#)